



Marché de Noël de Seppo-le-Bas

Week-end des 27, 28 et 29 novembre 2026

Sur la place du Marché

Fiche d'inscription

(à retourner avant le **16/10/2026** soit par mail à mairie@seppo-le-bas.fr ou par courrier à Mairie 1 place du Marché 68580 Seppo-le-Bas)

Demandeur :	
☐ Association ☐ Artisan ☐ Autre	
N° de Siret (obligatoire)	
Adresse	
Téléphone	
Email	

☐ Chalet

☐ Entre-Chalet – Réserve uniquement à la restauration

Détails des produits vendus :

.....

.....

Besoin électrique en kW :

Pièces à fournir :

- Kbis, carte commerçant, attestation d'assurance, pièce d'identité.
- Chèque de caution de 300 euros (restitué dans les 10 jours suivants le marché de Noël).
- Chèque pour le règlement de l'emplacement (voir tarif ci-dessous).

Les chèques sont à établir à l'ordre du Trésor Public

Les demandes incomplètes ne seront pas examinées

Toute annulation de participation de la part de l'exposant doit être signalée à la commune 1 mois au moins avant la date de la manifestation pour bénéficier du remboursement de la redevance. Dans le cas contraire, aucun remboursement ne sera effectué.

TARIFS LOCATION DE CHALETS

Location d'un chalet (l. 1,90m X L. 2m)	50 euros / 1 week-end (3 jours)
Location d'un entre-chalet (l. 1,90m X L. 3m)	150 euros / 1 week-end (3 jours)

Chaque chalet est équipé d'une table, d'un banc et d'une lumière.

Les objets exposés demeurent sous l'entière et unique responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable pour des litiges tels que vols, casses ou autres détériorations (s'équiper d'un cadenas pour fermer le chalet)

Sont notamment interdits à la vente : cigarettes, cigarettes électroniques et plus généralement tout article interdit par la réglementation.

Les prix de vente des marchandises devront être affichés.

Pour des raisons de sécurité, les chauffages sont strictement interdits.

Date et signature du demandeur, précédées de la mention « lu et approuvé » :

Cadre réservé à la Commission du Marché de Noël

☐ Demande acceptée

☐ Demande refusée

Observation :

Date et Signature de la commission du Marché de Noël